



Comment divorcer d'un marocain suite à mariage non transcrit en f

Par **mamyblue**, le **06/01/2009** à **22:14**

Comment divorcer d'un marocain suite à un mariage au Maroc avec un contrat de mariage rédigé au consulat, non transcrit en France à la demande de la femme? suite au rdv au consulat où le mari, sans réel travail, a reconnu ne pas aimer sa femme, le faire pour les papiers et ne sachant pas écrire correctement le prénom de sa femme et de sa famille en Français ...le mari n'ayant pas obtenu de visa pour la France

la femme est rentrée seule en France travailler et ils ne se voient plus depuis juin 2007.

le mari a d'abord fait croire au téléphone qu'il a été voir les adouls et qu'elle recevrait 3 lettres lui demandant de venir au Maroc et qu'elle ne devait pas répondre et qu'après ils seraient divorcés. après plusieurs mois, il refuse de demander le divorce en arguant qu'il a été voir le procureur de la république mais qu'il va devoir payer 1 000€ ou passer 3 mois en prison, et qu'il ne veut rien de tout cela. Elle ne veut pas d'argent et veut sa liberté. Maintenant il dit que cela l'arrange que la femme demande le divorce avec un avocat !!!

Comment procéder ? Qui contacter ? pour sortir de ce piège des rencontres par internet !!!